

Modification constitutionnelle de 1987

CONTRE

Députés

d) en insérant, au paragraphe 6, article 101C.(4), les mots «ou par le gouvernement élu d'un territoire» après le mot «Québec»;

e) en supprimant, au paragraphe 9, l'alinéa i) de l'article 41;

f) en ajoutant, au paragraphe 13, article 50(2), le nouvel alinéa suivant:

«c) les droits des autochtones, et en particulier l'autonomie;»

g) en ajoutant, au paragraphe 13, article 50, le nouveau paragraphe suivant:

«(3) Le premier ministre invite aux conférences visées à l'alinéa (2)c) de l'article 50 les représentants des peuples autochtones du Canada et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon et ces groupes et gouvernements participent pleinement à toutes les délibérations touchant les droits des autochtones.»

h) en retranchant le paragraphe 16 et en le remplaçant par ce qui suit:

«16. L'article 2 de la *Loi constitutionnelle de 1867* n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25, 27 ou 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ou au point 24 de l'article 91 de la Constitution.»—M. Broadbent.

de l'amendement de M. Caccia.

Qu'on modifie la motion au paragraphe 1 de l'annexe

a) en retranchant l'article 2.(1) et en le remplaçant par ce qui suit:

«2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec la reconnaissance de ce que le Canada forme des sociétés autochtones et multiculturelles, l'anglais et le français, étant les langues officielles du pays, les Canadiens d'expression française étant concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays et les Canadiens d'expression anglaise étant concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec.»;

b) en supprimant l'article 2.(3).

et de l'amendement de M. Allmand.

Qu'on modifie la motion au paragraphe 1 de l'annexe en ajoutant après l'article 2.(4), ce qui suit:

«(5) Le présent article ne porte pas atteinte aux droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.»

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 1^{er} octobre 1987, la Chambre passe maintenant au vote inscrit sur l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) à la modification constitutionnelle de 1987.

Puis-je passer outre à la sonnerie?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le vote porte sur l'amendement.

(La motion de M. Turner (Vancouver Quadra), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 285)

POUR

Députés

Allmand	Grondin	Quellet
Axworthy	Guilbault	Penner
Baker	(Saint-Jacques)	Pépin
Boudria	Henderson	Prud'homme
Copps	Hopkins	Robichaud
de Corneille	Isabelle	Rompkey
Dingwall	Kaplan	Rossi
Finestone	Killens	Tardif
Foster	Lapierre	(Richmond—Wolfe)
Frith	MacLellan	Tobin
Gagliano	Malépart	Turner
Garneau	Marchi	(Vancouver Quadra)—37
Gauthier	Nicholson	
Gray	(Trinity)	
(Windsor-Ouest)	Nunziata	

Althouse	Epp	Mazankowski
Andre	(Provencher)	McCuish
Angus	Fennell	McCurdy
Attewell	Ferland	McDonald
Beatty	Fontaine	(Broadview—
Belsher	Forrestall	Greenwood)
Benjamin	Fraleigh	McDougall
Bernier	Fretz	(St. Paul's)
Bertrand	Friesen	McInnes
Binns	Fulton	McKenzie
Bissonnette	Gagnon	McKinnon
Blackburn	Gass	McKnight
(Jonquière)	Gérin	McLaughlin
Blaikie	Girard	McLean
Blais	Gormley	McMillan
Blais-Grenier	Gottselig	Merrithew
Blenkarn	Graham	Minaker
Blouin	Gray	Mitchell
Bosley	(Bonaventure—Îles-de-	Moore
Bouchard	la-Madeleine)	Mulroney
Bourgault	Greenaway	Murphy
Boyer	Grisé	Murta
Brightwell	Guilbault	Nicholson
Brisco	(Drummond)	(Niagara Falls)
Broadbent	Gurbin	Nystrom
Browes	Gustafson	Oberle
Cadieux	Halliday	O'Neil
Caldwell	Hamelin	Ostrom
Cardiff	Hamilton	Orlikow
Carney	Hardey	Paproski
Cassidy	Harris	Parry
Champagne	Harvey	Peterson
(Saint-Hyacinthe—	Heap	Plourde
Bagot)	Hees	Porter
Champagne	Hicks	Price
(Champlain)	Hnatyshyn	Ravis
Charest	Hockin	Redway
Chartrand	Holtmann	Reid
Clark	Horner	Reimer
(Yellowhead)	Howie	Ricard
Clark	Hudon	Riis
(Brandon—Souris)	Jacques	Rodriguez
Clifford	James	Roman
Clinch	Jardine	St. Germain
Cochrane	Jelinek	St-Julien
Collins	Jepson	Schellenberg
Comeau	Jewett	(Nanaimo—Alberni)
Cook	Johnson	Schellenberger
Cooper	(Bonavista—Trinity—	(Wetaskiwin)
Corbett	Conception)	Scott
Cossitt	Joncas	(Victoria—Haliburton)
Côté	Jourdenais	Scott
(Lac-Saint-Jean)	Keeper	(Hamilton—Wentworth)
Côté	Kelleher	Scowen
(Langelier)	Kempling	Shields
Crofton	King	Siddon
Crombie	Ladouceur	Skelly
Crosbie	Landry	Sparrow
(Saint-Jean-Ouest)	Langdon	Speyer
Crosby	Lanthier	Stackhouse
(Halifax-Ouest)	La Salle	Stevens
Crouse	Lawrence	Stewart
Dantzer	Layton	Suluk
Darling	Leblanc	Tardif
Daubney	Lesick	(Charlesbourg)
de Cotret	Lewis	Taylor
de Jong	Lopez	Thacker
Della Noce	MacDonald	Toupin
Desjardins	(Kingston et	Towers
Desrosiers	les Îles)	Tremblay
Dewar	MacDougall	(Québec-Est)
Dick	(Timiskaming)	Tremblay
Domm	MacKay	(Lotbinière)
Dorin	Mailly	Tupper
Duguay	Malone	Valcourt
Duplessis	Manly	Van De Walle
Edwards	Mantha	Vankoughnet
Ellis	Marin	Vézina
Epp	Martin	Vincent
(Thunder Bay—	Masse	Warner
Nipigon)	Mayer	Weiner